

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 janvier 2015

OBJET :
Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE
Délibération n° 1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibérations du 19 avril 2014, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- retenu le 1^{er} décembre 2014, l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition du gymnase Emile Gallé au bénéfice de l'association « Shotokan Karaté Essey », proposé par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1^{er} Cycle de Nancy.

En complément des jours et heures d'utilisation précisés dans l'article 3 de ladite convention, l'organisateur a utilisé l'annexe du gymnase, le lundi 22 décembre 2014 de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 ;

2.- convenu le 2 décembre 2014, des modalités d'occupation précaire d'un appartement de type F4, sis 10 rue des Basses Ruelles, proposées à M. Ludovic BATT.

La convention est établie à compter du 1^{er} février 2015 pour une durée de deux mois.

La mise à disposition du logement nu s'effectue à titre gratuit et la fourniture des consommations d'eau, gaz, électricité et chauffage sera prise en charge par la ville d'Essey-lès-Nancy.

En contrepartie de ce logement mis à disposition, l'intéressé devra assurer les fonctions de gardiennage et d'entretien des cimetières, de participation à l'accueil du public, de nettoyage des locaux et des extérieurs, d'entretien des espaces verts, de surveillance de la sécurité des locaux, de la cantine périscolaire, du parc, du verger, des cimetières, du parvis et de l'église Saint-Georges, de la prévention et de la sécurisation des équipements et des installations, de la réalisation de travaux de première maintenance, travaux pour lesquels il s'est engagé en date du 11 juin 2014 ;

3.- convenu le 2 décembre 2014, des modalités de mise à disposition gracieuse d'un local communal, sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Jade – 6 rue de Mouzimpré à Essey-lès-Nancy, au bénéfice de l'association « Etoile ».

La mise à disposition prend effet au 1^{er} février 2015 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour une durée n'excédant pas 3 années consécutives.

En contrepartie de la mise à disposition, l'association s'engage à réaliser les actions suivantes :

- accompagnement scolaire,
- alphabétisation,
- activités socio-éducatives sur le quartier ;

4.- accepté le 5 décembre 2014, l'avenant n°1 au marché public de transport proposé par la société LAUNOY TOURISME, sise Z.I., La Grande Fin Sud 88700 RAMBERVILLERS, représentée par Madame ABBINANTE Martine, sa présidente.

La mise à disposition de véhicules d'une capacité supérieure à 55 places, dans la limite de 59 places, représentera pour les membres du groupement un surcoût de 1,36 € HT par trajet aller-retour ;

5.- accepté le 11 décembre 2014, la convention de mise à disposition d'un terrain référencé AY455 au cadastre de la commune proposée par M. Marc COLIN.

La mise à disposition prend effet au 15 février 2015 pour une période de deux ans, renouvelable par tacite reconduction pour une même durée et porte sur un terrain de 437 m².

En contrepartie de la mise à disposition à titre gracieux de ce terrain, la commune s'engage à entretenir cet espace vert de détente et de rencontre ;

6.- accepté le 11 décembre 2014, la convention de mise à disposition des terrains référencés au cadastre de la commune AY453 contigu au Jardin de l'an 2000 et AY553 proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à M. et Mme André et Eliane MIGUET.

La mise à disposition prend effet au 15 février 2015 pour une période deux ans, renouvelable par tacite reconduction pour une même durée et porte respectivement sur des terrains dont la surface a été estimée à :

- 516 m² appartenant à M. et Mme André et Eliane MIGUET au profit de la commune,
- 148 m² appartenant à la commune au profit de M. et Mme André et Eliane MIGUET.

En contrepartie de la mise à disposition à titre gracieux desdits terrains, les bénéficiaires s'engagent à les entretenir ;

7.- décidé le 11 décembre 2014, de défendre, par l'entremise de l'assurance Protection Juridique de la commune d'Essey-lès-Nancy (GROUPEAMA), la requête présentée par Maître Mohamed Mehdi ZOUAOUI pour le compte de M. Julien RENAULD, enregistrée le 8 décembre 2014 au tribunal administratif de Nancy, portant sur un référé suspension et un recours en annulation relatif aux arrêtés en date du 3 novembre 2014 portant opposition à une déclaration préalable et portant ordre d'interruption des travaux.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, prend acte.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle, le 30 janvier 2015

Pour Extrait,



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. ...", written over the official stamp.

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

tenu sous la présidence de
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	26
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil Municipal le :	19 Janvier 2015
- Convocation distribuée le :	19 Janvier 2015
- Affichage du procès-verbal le :	03 mars 2015

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN Adjoints,
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, MME SAGET, M. HOFFER, M. ROSSIGNON, MME LANZI, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIR

- M. PERNOSSI à MME CADET

EXCUSES

- MME PARISOT
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE :

- M. FRANIATTE

Pour extrait,



Michel BREUILLE,

Maire